

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGREEE DE PECHEURS AMATEURS AUX ENJINS ET AUX FILETS SUR LES EAUX DU DOMAINE PUBLIC DU LOIRET

ASSEMBLEE GENERALE DU 22/11/2025

SALLE DES FÊTES DE BOU

ACCUEIL des participants

Le Président accueille les participants et donne la liste des absents excusés :

Membres adhérents en 2025 présents :

Messieurs, PEYNOT (E20), GUERIN Gilbert (F1), COUTANT (F7), BURNEAU (F7), GUILLEMARD Daniel (F7), GUILLEMARD Alain (F8), VIROULEAU (F10), PUJOL (F11), GUERIN Philippe (F13), COLAS (F13), SEVIN F13), VINCENT Jean Georges (F13), CREUSILLET (F13), VINCENT Sylvain (F14), GIRAULT (F15), TARDITS (F17), MARTIN (G2), GAUTHIER Thierry (G4),

Membres excusés

Messieurs TINSEAU (Président FD 45, invité), GABRIS (Pêcheur professionnel invité), PRADIER (F1), LAMOTTE (F9), GAUTHIER Sylvain (G4), CATHELINÉAU (F10), MENIGOY (F17), MEUNIER (G3)

Assistent

GUYOT (Pêcheur professionnel Invité), David VIROULEAU (Cuisinier intervenant)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – 15 h 00

Le président ouvre la séance et note qu'il y a environ 1/2 de l'effectif de l'association présent (25 présents ou excusés)

Ordre du jour

PV de l'AG 2024

Le PV de l'AG 2024 est adopté à l'unanimité

Rapport moral

Remerciements à :

- L'équipe qui anime l'association
- La DDT et particulièrement Mme Girard pour sa prise de fonction.
- La Fédération pêche 45 qui sert de siège à l'ADAPAEF et assure le secrétariat de l'association, son Président, son CA et son équipe, particulièrement Dominique Tinseau, Thierry Gauthier, Bruneau Bordeaux et Madame Mermillot pour la délivrance des licences...
- La Commune de Bou qui nous accueille depuis de nombreuses années (à laquelle il faudra faire un chèque de 50€ au profit de la coopérative scolaire),

Le point sur les licences de pêche :

- Licences : **55 en 2025**, soit une stabilité des effectifs 55 en 2024. Nous avons perdu 5 pêcheurs et gagné 5, depuis 3 ans il y a un réel « turn over ». Quelques éléments d'analyse possibles :
 - Les pêcheurs aux engins ont une moyenne d'âge de 65 ans, peu de renouvellement chez les jeunes et arrêt de l'activité pour les plus anciens (mobilité, aisance, ...)
 - L'accès à l'eau devient de plus en plus difficile avec des cales peu entretenues, inexistantes et parfois d'un accès compliqué.
 - Depuis deux années les conditions de pêche sont ardues car l'étiage de la Loire est très fluctuant selon les saisons et les périodes (sécheresse, haut débit, algues ...)
 - L'activité séduit de nouveaux pêcheurs mais la pratique s'avère plus compliquée qu'envisagée. On essaie une année puis on arrête !
- Présentation des licences ouvertes par lot et des attributions : aucun pêcheur sur les lots E19, F3, F4, F5, G1, et des disponibilités sur la plupart des autres lots (55 pêcheurs pour 136 licences). Concernant le lot F6 la commission technique départementale a donné son accord, il pourra y avoir des licences mais la modification ne pourra intervenir seulement qu'au moment du renouvellement des baux de pêche soit en 2027. Nous demanderons alors des licences sur ce lot quitte à en demander moins sur des lots qui sont historiquement vides.
 - Le Président rappelle la procédure pour l'obtention d'une licence (date limite pour une demande : 15/12/2023) et invite à consulter les sites Le site www.federationpeche.fr/45 puis cliquer fédération puis sur ADAPAEF. Merci à Iryna pour l'excellent travail de présentation du site.
 - Le site de la préfecture <https://www.loiret.gouv.fr/>, puis tapez dans le moteur de recherche « **Licences de pêcheurs amateurs** »
 - Le site de la Fédération nationale des ADAPAEF : <https://www.federation-nationale-adapaef.fr/>

Il rappelle également la liste des engins autorisés selon les périodes (toute l'année et pendant l'ouverture aux carassiers)

Rapport d'activités

l'ADAPAEF a participé à l'opération Loire Propre, à la Fête du Port de Guilly, à la Fête de la Sange et a organisé une journée conviviale d'échanges de pratiques chez Gilles Coutant à Bouteille, à Guilly (11 participants dont 2 nouveaux pêcheurs potentiels)

L'ADAPAEF a été présente dans de nombreuses instances : Fédération Pêche 45, LOGRAMI, F.N.P.F, F.N.A.D.A.P.A.E.F, DDT, et a statutairement organisé deux conseils d'administration les 13/05 et 1/10/2025.

Communication

La communication fait l'objet de la parution, 1 fois par semestre, de la publication de « Au fil de l'eau » Cette année, un seul numéro est paru (le 23). Ce numéro a porté essentiellement sur le thème de la REGLEMENTATION. Il était important et opportun de présenter les 3 sources qui réglementent notre activité, à savoir

- La note d'information aux détenteurs de licence de pêche amateur aux engins et aux filets (*Document annuel de la DDT*)
- L'arrêté annuel des périodes d'ouverture de la pêche (*Document annuel de la DDT*)
- Les procédés, engins et modes de pêche autorisés dans le Loiret (*Document interne de 2012 de l'ADAPAEF45 remis à jour en 2025*)

L'an prochain l'accent sera mis sur un numéro spécial « cuisine des poissons de Loire » suite aux échanges que nous avons eus avec notre intervenant de cette année, en la personne de David VIROULEAU, chef cuisinier.

- Un travail devra être mis en œuvre vers les médias locaux et régionaux pour faire connaître et reconnaître nos actions vis-à-vis du grand public. (Presse, radio)

Fiche « Procédés, engins et modes de pêche autorisés dans le Loiret »

Cette fiche élaborée en 2012 par l'équipe de l'ADAPAEF 45 demandait à être mise à jour. Elle présente sous forme d'un tableau synthétique tous les éléments permettant à un pêcheur aux engins de savoir quand pêcher ? Où pêcher ? Quelles espèces pêcher ? Avec quels engins de pêche à tout moment. C'est un document référence que nous suivrons chaque année en y intégrant les données du moment. Elle a été publiée dans le numéro 23 du FIL de l'eau et sera présente sur le site de l'ADAPAEF.

Les membres présents approuvent avec plaisir un tel document

Rapport Financier

Le rapport financier de l'exercice 2024 fait apparaître **des recettes de 8572.80 €** et des dépenses **de 8546.19 €**. Après encaissements et reversements aux différents organismes, **le résultat de l'ADAPAEF s'élève à 26.61 €** pour l'exercice 2024.

Le bilan financier 2024 de l'association s'établit à 7655.35 €, dont 2284.16 € sur le compte courant Caisse d'Épargne et 5 371.19 € sur le livret A.

S'agissant des recettes, **la cotisation ADAPAEF n'augmente pas et reste à 15 € pour les majeurs et 1 € pour les mineurs** (Pour info la cotisation de l'ADAPAEF était à 17 € il y a 10 ans).

CPMA + 0.60 € pour les majeurs et + 0.20 € pour les mineurs

FD45 + 0.40 € pour les majeurs et + 0.80 € pour les mineurs

FNADAPAEF 0 € pour les majeurs

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité et quitus est donné aux responsables.

Projet d'activités 2026

Reconduction des actions

- Participation aux réunions statutaires, de la Fédération de pêche du 45, de la F.N A.D.A.P.A.E.F, du LOGRAMI et des réunions administratives avec la DDT
- Opération Loire propre Mars 2026
- Fête du port de Guilly 7^r juin 2026 le même jour que la fête nationale de la pêche
- La Fête de la Sange en septembre 2026
- A la journée d'échange de pratiques et de convivialité 20 juin 2026
- Au Fil de l'eau n°24 et n°25

A conduire en 2026

- Poursuivre le guide des pratiques
- Travailler sur le concept de Patrimoine Culturel Immatériel
- Rencontrer les médias locaux pour mieux faire connaître nos activités et nos actions (Canton infos, France Bleu « Reflets de Loire », Presse locale, ...)
- Nous allons retravailler la présentation de notre activité au sein de notre stand sur les différentes manifestations
- CA ADAPAEF45 mardi 5 mars 2026 et mardi 6 octobre 2026
- AG ADAPAEF45 Samedi 21 novembre 2026

Projet de budget

Pour ces activités de l'association, **un budget prévisionnel** pour 2026 est présenté en équilibre, **à hauteur de 7272.20 € en recettes et en dépenses, sur une hypothèse de 55 adhérents.**

Le rapport d'activités, le projet d'activités, le montant des cotisations 2026 et le projet de budget 2026 ont été votés à l'unanimité.

Le président remercie l'Assemblée pour sa confiance exprimée lors de ces différents votes.

Intervention de David VIROULEAU, chef cuisinier

Nous essayons à chaque Assemblée Générale de proposer une intervention aux membres présents. Cette année, nous avons demandé à David d'intervenir sur le thème de la cuisine des poissons de Loire. David est actuellement Chef dans un établissement scolaire mais il a, durant 14 années, tenu, avec un de ses amis, un restaurant des bords de Loire avec spécialité poissons de mer et d'eau douce.

Beaucoup de nos pêcheurs mangent le poisson qu'ils pêchent et il nous a semblé très intéressant d'avoir sa vision de la cuisine, de nous emmener sur des chemins inconnus de préparation et de nous donner envie de le suivre dans son approche.

Après quelques présentations, de nombreux échanges ont germé dans assistance et des visions de la cuisine ont été partagées.

Nous avons convenu avec David de proposer une mise en situation **lors de la journée du 20 juin 2026** consacrée aux échanges de pratiques où nous pourrions dépasser la simple discussion par la réalisation d'un plat. Pêche puis préparation du poisson puis cuisine !.

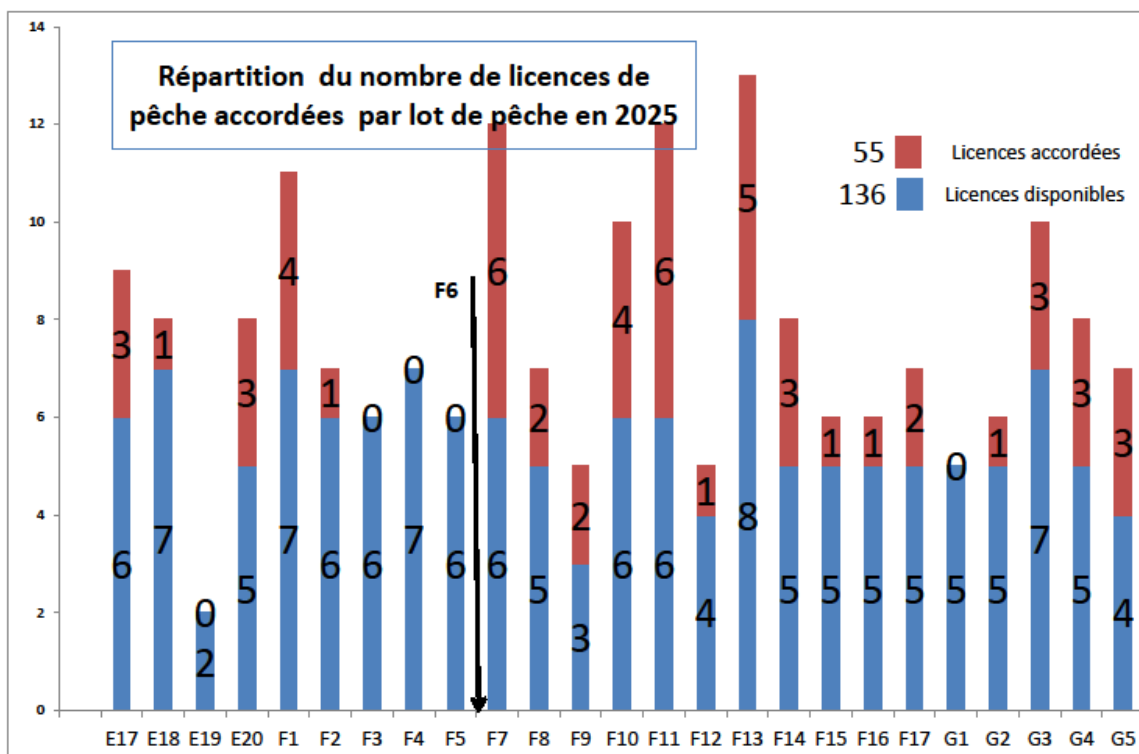
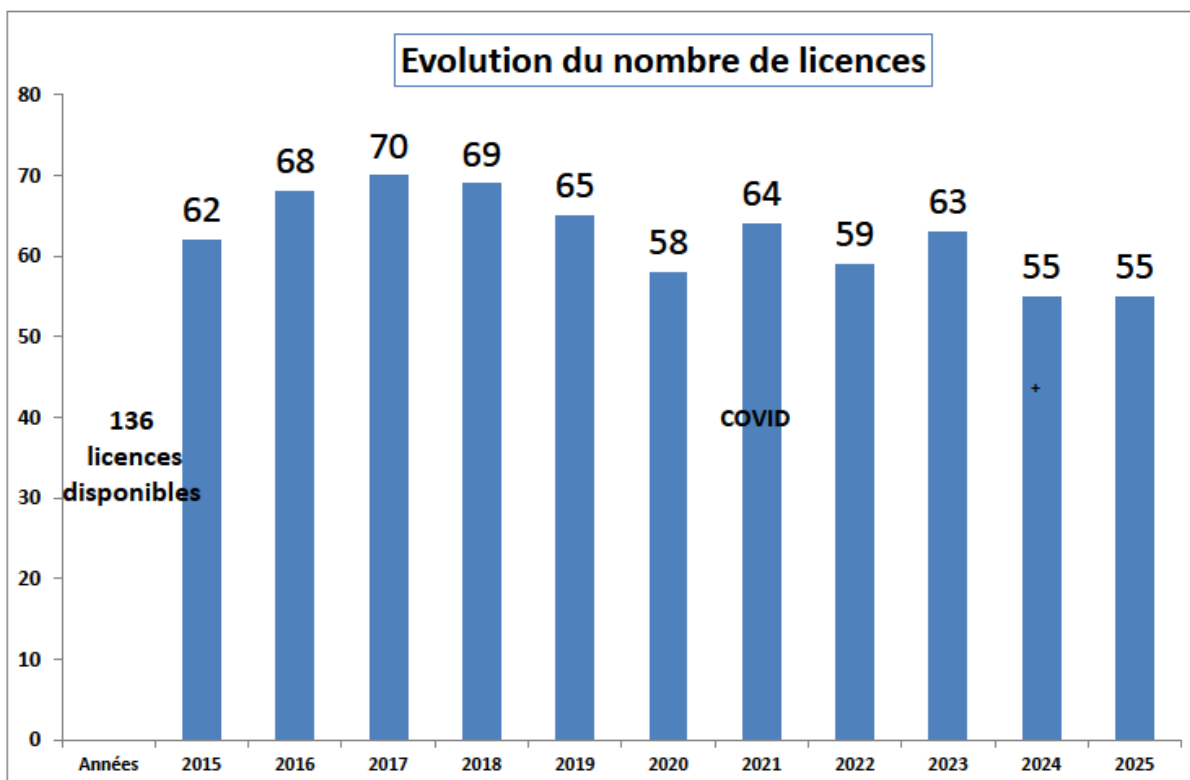
La préparation d'un silure façon Fish and chips pourrait être le thème.

Merci à David de s'être investi dans son intervention. Le numéro 24 du FIL de l'eau sera consacré aux idées et conseils qu'il nous a proposés.

L'ordre du jour étant épuisé à 18 h 00 le Président remercie les participants et les invite à partager le verre de l'amitié en profitant du Beaujolais nouveau

Signé par :

Le Président Gilbert GUERIN le secrétaire de séance Gilles COUTANT



RAPPORT FINANCIER Compte de résultats et Bilan

Pêcheurs amateurs remise 1 : 43 pêcheurs	4266,80	prélèvement fédération 26/02/24	4340,00
Remise 2 : 7 pêcheurs	560,20	prélèvement fédération 10/04/24	596,80
Remise 3 : 3 pêcheurs	308,40	prélèvement fédération 17/06/24	308,40
Remise 4 : 1 pêcheur	102,80	prélèvement fédération 14/08/24	102,80
Remise 5 : 1 pêcheur	102,80	prélèvement fédération 25/11/24	102,80
vir Fédération solde cartes 2023	25,00	Reversement à la FNPF EHGO 7 vignettes	
vir Fédération	73,20	Cotisation fédé nationale (60 pêcheurs réglés)	
vir Fédération	1118,00		
vir Fédération	36,60		
vir Fédération	158,00	achat nasses	150,00
vir Fédération	78,00	Frais de réunion	236,70
vir Fédération	26,00	Frais AG	209,82
vir Fédération	26,00	Frais de secrétariat, correspondance	
vente nasses	75,00	Frais de tenue de compte	37,50
		Achat matériel	192,87
		cotisation FN ADAPAEF	595,00
Frais engagés non remboursés	1616,00	Frais engagés non remboursés	1616,00
Produits financiers Livret A estimés)		Don école de Bou	
		Cotisation Loire Bretagne (2 années)	57,50
TOTAL RECETTES CE	8572,80	TOTAL DEPENSES CE	8546,19

DISPONIBLE AU 31 décembre 2024

BILAN AU 31.12.2024		Justificatif de l'excédent 2024	
Compte CE au 31/12/2023	2257,55		
Recettes 2024	8572,80	Relevé CAISSE EPARGNE 31/12/24	2284,16
TOTAL	10830,35		
Dépenses 2024	8546,19		
résultat de l'exercice	26,61		
EXCEDENT 2024	2284,16	TOTAL	
Livret A CE 01/01/24	5214,75	Livret A CE	5371,19
Intérêts 2024 sur livret A	156,44	intérêts livret A	
Livret A 31/12/2024	5371,19		
DISPONIBLE AU 31 décembre 2024	7655,35		7655,35

BILAN définitif 2024

Au 31/12/2024 'ADAPAEF 45 dispose d'une réserve de 7655,35€ (7472,30€ fin 2023, 7159,28€ fin 2022 et 6933,82 fin 2021)

Le résultat de l'année est de + 26,61 € desquels il faut retirer le chèque en instance d'encaissement émis au profit de la coopérative scolaire de BOU (ch 00074 30,00€ débité le 27/01/2025)

La réserve de l'association permet de couvrir pendant plusieurs années le budget de fonctionnement,

L'état des finances permet donc d'envisager des investissements en matériel pour la promotion de l'association et l'achat de matériels de pêche pour des démonstrations sans avoir à augmenter la cotisation de 15 €/an

CARTES DE PECHEES 2026

Pêcheur Amateur aux Engins et aux Filets

	CPMA RMA (FNFF)	Cotisation fédérale (FD45)	ADAPAEF 45	FNADAPAEF	TOTAL	Licence DDT Trésor public	TOTAL
Carte PAEF 2026 Majeur	41,80 €	37,00 €	15,00 €	11,00 €	104,80 €	30,86 €	135,66 €
Carte PAEF 2026 Mineur	6,40 €	13,80 €	1,00 €	1,00 €	22,20 €	30,86 €	53,06 €
majeur 2025	41,20 €	36,60 €	15,00 €	11,00 €	103,80 €	30,59 €	134,39 €
mineur 2025	6,20 €	13,00 €	1,00 €	1,00 €	21,20 €	30,59 €	51,79 €

Carte personne majeure : Réciprocité dans le Loiret + une ligne sur domaine public français

Carte interfédérale majeure : Réciprocité dans 86 départements français

	CPMA RMA (FNFF)	Cotisation fédérale(FD45)	AAPPMA	Timbre interfédéral	TOTAL
Carte Majeur 2026	41,80 €	37,00 €	8,20 €		87,00 €
Carte 2026 Interfédérale	41,80 €	37,00 €	8,20 €	27,00 €	114,00 €
majeur 2025	41,20 €	36,60 €	8,20 €		86,00 €
Carte 2025 Interfédérale	41,20 €	36,60 €	8,20 €	26,00 €	112,00 €

PAEF + Interfédéral (Un PAEF demande un timbre interfédéral)

Il paye une 1ère carte 135,66 € puis une seconde carte 114,00 € - 41,80 € - 37,00€ = 35,20 €

Soit **135,66 € + 35,20 € = 170,86 €**

Un interfédéral + PAEF (Un titulaire d'une carte interfédérale demande une carte PAEF

Il paye une première carte 114,00 € puis une seconde carte 15,00 € + 11,00 € + 30,86 € = 56,86 €

Soit : **114,00 € + 56,86 € = 170,86 €**

Procédés, engins et modes de pêches autorisés dans le Loiret

PROCEDES, ENGINs, ET MODES DE PÊCHE AUTORISÉS DANS LE LOIRET *
* sous réserve de l'avis annuel préfectoral définissant les périodes d'ouverture de la pêche

DATES	POISSONS À PÊCHER EN LOIRET	ENGINS UTILISABLES SUR UN LOT DE LOIRET				PÊCHE LIGNES	
		LIGNES DE FOND (1) (2) (5)	NTA Nasses de Type Anguillière NF Nasse à Friture (3) (4) (5) (6) à lamprotes (NL) (6) à écrevisses (NE) (6)	NASSES (1) (4) (5)	CARRELET (1) (5) (7) (8) EPERVIER (1) (5) (7) (8)	1 ^{ère} catégorie (1) (5)	2 ^{ème} catégorie (1) (5) (7)
Du 1 ^{er} janvier au dernier dimanche de janvier	TOUS sauf espèces protégées (EP) (1), et salmonidés et anguilles jaunes	Maxi 18 hameçons t > ou égale à 1/0	Maxi 6, NF -NL - NE	Maxi 3	Un carrelet OU un épervier	NON	4 LIGNES
Fermeture des carnassiers							
Du dernier dimanche de janvier jusqu'au 2 ^{ème} samedi de mars	TOUS sauf espèces protégées (1), et salmonidés et anguilles jaunes, brochets, sandres et black bass	Maxi 18 hameçons t > ou égale à 1/0	Maxi 6, NF -NL - NE	NON	Un carrelet OU un épervier	NON	4 LIGNES (2)
Ouverture salmonidés							
Du 2 ^{ème} samedi de mars jusqu'au 31 mars	TOUS sauf espèces protégées (1), et anguilles jaunes, brochets, sandres et black bass	Maxi 18 hameçons t > ou égale à 1/0	Maxi 6, NF -NL - NE	NON	Un carrelet OU un épervier	1 LIGNE	4 LIGNES (2)
Ouverture anguilles Jaunes							
Du 1 ^{er} avril jusqu'au dernier samedi d'avril	TOUS sauf espèces protégées (1), et brochets, sandres et black bass	Maxi 18 hameçons eschés au vers	Maxi 6, NTA maxi 3	NON	Un carrelet OU un épervier	1 LIGNE	4 LIGNES (2)
Ouverture carnassiers sauf Black Bass							
Du dernier samedi d'avril jusqu'au 1 ^{er} samedi de juillet	TOUS sauf espèces protégées (1) et black bass	Maxi 18 hameçons	Maxi 6, NTA maxi 3	Maxi 3	Un carrelet OU un épervier	1 LIGNE	4 LIGNES
Ouverture Black Bass							

Assemblée Générale Ordinaire A.D.A.P.A.E.F 45 – samedi 22 novembre 2025 - Bou

Procédés, engins et modes de pêches autorisés dans le Loiret

Du 1 ^{er} samedi de juillet jusqu'au 30 août	TOUS sauf espèces protégées (1)	Maxi 18 hameçons	Maxi 6, NTA maxi 3	Maxi 3	Un carrelet OU un épervier	1 LIGNE	4 LIGNES
Fermeture anguille jaune							
Du 31 août jusqu'au 3 ^{ème} dimanche de septembre	TOUS sauf espèces protégées (1) et anguille jaune	Maxi 18 hameçons t > ou égale à 1/0	Maxi 6, NF -NL - NE	Maxi 3	Un carrelet OU un épervier	1 LIGNE	4 LIGNES
Fermeture salmonidés							
Du 3 ^{ème} dimanche de septembre jusqu'au 31 décembre	TOUS sauf espèces protégées (1), et anguille jaune et salmonidés	Maxi 18 hameçons t > ou égale à 1/0	Maxi 6, NF -NL - NE	Maxi 3	Un carrelet OU un épervier	NON	4 LIGNES

- (1) - **Espèces protégées.** Remise à l'eau des espèces protégées dans le Loiret : saumon, truite de mer, esturgeon, civelle, anguille argentée (avec ligne latérale différenciée, livrée dorsale sombre, livrée ventrale blanchâtre et hypertrophie oculaire), taille minimale pour certaines espèces (brochet : 60 cm dans les eaux de seconde catégorie, lamproie fluviatile : 20 cm, mulot : 20 cm, sandre : 50 cm dans les eaux de seconde catégorie, alose : 30 cm, black bass : 30 cm dans les eaux de seconde catégories et truite : 25 cm).
- (2) - **Les lignes de fond.** Les lignes de fond sont eschées comme les lignes ordinaires, pas de vif ou poisson mort pendant la fermeture du brochet.
- (3) - **Les nasses de type anguillière, bosselles.** La maille est supérieure à 10mm, et le dernier orifice d'entrée inférieur à 40mm pour les NTA et les bosselles.
- (4) - **les nasses à poissons.** La maille supérieure à 27mm pour les nasses. Pas de manœuvre de nasses entre le samedi 18 h et le lundi 6 h Mais elles peuvent rester à poste
- (5) - **Les nuisibles.** La remise à l'eau et le transport vivant des espèces nuisibles est interdit : poisson chat, perche -soleil, écrevisse américaine. Les espèces ne figurant pas sur la liste officielle des poissons en France ne peuvent être transportés vivants et ne peuvent être remis à l'eau..
- (6) - Remise à l'eau des poissons autres que les espèces visées et les nuisibles.
- (7) - Remise à l'eau de certaines espèces pendant la fermeture de leur pêche
- (8) - carrelet et épervier, maille supérieure à 10mm. Carrelet maxi 2m de côté.

Document validé le 1^{er} octobre 2025

Assemblée Générale Ordinaire A.D.A.P.A.E.F 45 – samedi 22 novembre 2025 - Bou



Nous étions là
en 2025

Nous serons
toujours là
en 2026

